



DIVION

Budget Primitif 2026



Hôtel de ville
1 rue Pasteur - 62460 Divion
03.21.64.55.70 - contact@ville-divion.fr



BUDGET 2026

[11 075 000 €]

La section de fonctionnement [8 720 000 €]

La section d'investissement [2 355 000 €]

Les grandes orientations pour 2026 retenues au débat d'orientation budgétaire, en date du 27 février dernier, sont les suivantes :

- stabilité des taux d'imposition
- maintien des tarifs
- vente du patrimoine en optimisant les terrains et bâtiments non utilisés
- favoriser l'émergence de projet de lotissements pour de l'accession à la propriété et donc augmenter les bases
- maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes (téléphonie, abonnement, affranchissement...)
- dépenses supplémentaires afin de se mettre en conformité avec la réglementation
- stabilité des dépenses d'entretiens et réparations des bâtiments, aires de jeux, trottoirs et voiries
- stabilité des dépenses d'entretiens de voiries
- mise en place des actions politique ville
- nouvelles actions de fonctionnement en lien avec le programme municipal,
- réduction de 5 à 10% de certaines dépenses
- augmentation des frais de personnel en raison des contraintes réglementaires
- maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services
- éviter l'effet de ciseau en fonctionnement,
- dégager plus d'épargne

LE FONCTIONNEMENT [8 720 000 €]

LES RECETTES

Les dotations et participations [4 362 400 €]

Les prévisions de recettes du chapitre « Dotations et participations » s'élèvent à 4 362 400 €, soit une légère hausse de 0,55 % par rapport aux dotations et participations reçues en 2025.

- Article 74111 : Dotation global forfaitaire avec un montant prévisionnel de 1 336 000 €,
- Article 741121 : Dotation de solidarité rurale avec un montant de 393 000 €,
- Article 741123 : Dotation de solidarité urbaine avec un montant de 1 675 000 €,
- Article 741127 : Dotation nationale de péréquation d'un montant de 176 000 €,
- Article 744 : FCTVA avec un montant de 23 000 € en fonction des dépenses réalisées en 2024,
- Article 74718 : Autres participations de l'Etat à hauteur de 118 000 €,
- Article 7473 : Subventions département : 15 000 €,
- Article 747888 : Subventions participations de la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) pour le contrat Enfance Jeunesse, des subventions pour le C.L.A.S. (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), le R.E.A.A.P. (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) et la microcrèche avec un montant prévisionnel de 470 000 €,
- Article 74833 : Allocations compensatrices de taxes foncières sont attendus à hauteur de 57 000 €,
- Article 74834 : Allocations compensatrices de taxes d'habitation de 74 000 €,
- Article 74836 : Attribution du fonds départemental de taxe professionnelle estimée à 15 000 €, baisse de 75%,
- Article 748372 : Dotation Politique Ville à hauteur de 10 000 €.

Les impôts et taxes [3 488 700 €] comprennent :

- le reversement de l'attribution de compensation par l'Agglomération prévu à hauteur de 55 000 € et 120 000 € pour la dotation de solidarité communautaire,
- le fonds de Péréquation Inter-Communes (F.P.I.C.) est estimé à 156 000 €,
- le FNGIR prévisionnel est de 16 200 €,
- la taxe sur l'électricité est prévue à 105 000 €,
- les emplacements publicitaires sont prévus à 11 500 €,
- les droits de mutation liés à l'achat et la vente d'immeubles sur le territoire sont estimés à 100 000 €.

Les prévisions de recettes des impôts locaux s'élèvent à 2 925 000 €.

Les évolutions des bases et des taux des années 2020 à 2026 sont les suivantes :

Année	2020	2021	Variation	2022	Variation	2023	Variation	2024	Variation	2025	Variation	2026	Variation
<i>Taxe d'habitation</i>													
Base	6 552 759	719 926	-89,01%	721 007	0,15%	818 755	13,56%	822 108	0,41 %	157 200	- 80,88 %	125 900	- 19,91 %
Produit	924 595	101 581	-89,01%	101 734	0,15%	115 526	13,56%	110 146	- 4,66 %	21 065	- 80,88 %	16 871	- 19,91 %
<i>Foncier bâti</i>													
Base	4 059 378	4 315 566	6,31%	4 425 297	2,54%	4 691 636	6,02%	4 859 762	3,58 %	4 920 456	+ 1,25 %	4 986 000	+ 1,33 %
Produit(+coefficient directeur)	1 426 135	2 447 390	71,61%	2 644 419	8,05%	2 811 287	6,31%	2 779 558	- 1,13 %	2 820 926	+ 1,49 %	2 865 043	+ 1,56 %
<i>Foncier non bâti</i>													
Base	42 756	42 937	0,42%	45 488	5,94%	49 296	8,37%	50 675	2,80 %	46 666	- 7,91 %	47 300	+ 1,36 %
Produit	40 212	40 382	0,42%	42 781	5,94%	46 363	8,37%	45 278	- 2,34 %	41 696	- 7,91 %	42 263	+ 1,36 %
Produit total	2 390 942	2 589 353	5,90%	2 788 934	7,71%	2 973 176	6,61%	2 934 982	- 1,28 %	2 883 687	- 1,75 %	2 924 177	+ 1,40 %

Atténuations de charges [50 000 €]

Le montant total des prévisions de recettes du chapitre 013 est de 50 000 € pour les remboursements d'assurance sur des agents en arrêts maladies. Pour rappel, désormais les remboursements se font principalement au chapitre 75 (Autres produits de gestion courante), ils subsistent sur ce chapitre pour les contractuels et les titulaires de moins 28 heures.

Produits des services du domaine [205 000 €]

Les prévisions de recettes du chapitre 70 sont basées sur le réalisé 2025 et s'élèvent à la somme de 205 000 € :

- la vente de concessions au cimetière : 18 000 €,
- les redevances d'occupation du domaine : 27 000 €,
- les participations des administrés pour le service culture : 20 000 €,
- les participations des usagers pour les services à caractère social : 58 000 €,
- les participations des usagers pour les services périscolaires : 76 000 €,
- remboursement de frais aux redevables et divers droits : 5 000 €.

Autres produits de gestion courante [445 000 €]

Les prévisions de recettes du chapitre 75 reprennent la délégation de service public prévue sur une année complète et la location de l'ancienne caisse d'épargne et du hangar rue Jean Jaurès, la somme de 140 000 € est prévue pour la location d'immeubles. Avec la mise en place de la M57, les recettes exceptionnelles, initialement au chapitre 77, se retrouvent dans ce chapitre, elles comprennent notamment les remboursements pour les arrêts maladies et accidents de travail et différentes indemnisations de sinistres, soit 60 000 € ainsi que le solde de l'indemnité d'assurance à recevoir concernant le sinistre de la salle des fêtes Carton, soit 245 000 €.

Résultat reporté [150 982 €]

Le montant du résultat reporté en fonctionnement de 2025 est de 150 982 €.

LES DEPENSES

Les charges à caractère général [2 765 648 €]

Pour rappel, les dépenses en 2025 s'élevaient à 2 511 600 € au budget total et à 2 305 531 € en réalisé. Pour le budget 2026, il est donc prévu une hausse par rapport au budget 2025.

Les évolutions importantes concernent :

- baisse des prévisions pour les dépenses d'électricité et de gaz de 50 000 euros ;
- inscription de 300 000 euros pour la remise en état de la salle des fêtes Carton.

Les charges de personnel [4 350 000 €]

En 2025, la collectivité a enregistré une hausse de près de 30 000 € qui s'explique par :

- la hausse des cotisations patronales d'URSSAF au titre de l'accident de travail (+ 10 k€) et de la CNRACL (+ 3 points pour un coût de 50 k€) pour un total de 60 000 euros ;
- l'évolution du mode de rémunération des animateurs de l'accueil de loisirs au profit de la généralisation du contrat d'engagement éducatif. Les agents ont été revalorisés pour tenir compte des spécificités des différents dispositifs et des durées d'accueil. Avec une volonté de professionnalisation et de résorption de l'emploi précaire, la commune eu recours de manière plus conséquente aux ATSEM. Avec une hausse de fréquentation des structures enregistrée, le coût supplémentaire est de 17 000 euros ;
- - 53 000 euros avec l'impact sur la rémunération (hausse statutaire, heures supplémentaires et complémentaires, cotisation accident du travail, absences pour raison de santé).

Pour l'année 2026, la commune anticipe une hausse de la masse salariale estimée à **100 000 euros**, résultant principalement de facteurs réglementaires, structurels et organisationnels.

1) Évolution des effectifs

Au 1er janvier 2026, la commune compte 119 agents, dont 89 fonctionnaires titulaires, 26 contractuels de droit public et 2 contrats aidés et 2 apprentis.

Les arrivées sont estimées à **+ 116 000 €**, liées notamment :

- à l'impact en année pleine des recrutements réalisés en 2025,
- à la réintégration d'un agent après disponibilité,
- au recrutement d'un directeur des services techniques en fin d'année afin d'assurer un tuilage avant départ en retraite.

Les départs sont estimés à **- 152 000 €**, principalement liés aux départs en retraite effectifs ou anticipés.

2) Facteurs structurels impactant la masse salariale

Plusieurs éléments viennent compléter ces mouvements, pour un impact globalement estimé à **+ 136 000 euros** :

- GVT (évolutions indiciaires et indemnitaires) : **+ 20 000 euros**
- Revalorisation du SMIC (apprentis et indemnité compensatrice) : **+ 6 000 euros**
- Hausse des cotisations patronales (CNRACL, URSSAF, IRCANTEC) : **+ 54 000 euros**
- Organisation des élections : **+ 15 000 euros**
- Evolution des positions administratives liées à la santé : **+ 41 000 euros**

3) Trajectoire de la cotisation CNRACL

La cotisation patronale à la CNRACL s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle nationale, avec un passage progressif du taux de 34,65 % en 2025 à 53,65 % en 2028.

Cette évolution génère un surcoût estimé à + 50 000 € par an.

À horizon 2028, l'impact cumulé représentera environ 200 000 € par rapport à 2024, soit l'équivalent de 4 à 5 équivalents temps plein, sans création de postes.

4) Effet de la revalorisation du SMIC

Au 1er janvier 2026, le SMIC horaire brut est porté à 12,02 €.

En l'absence de revalorisation du point d'indice, certains agents, principalement en début de carrière de catégorie C, perçoivent une rémunération indiciaire inférieure au SMIC.

Afin de garantir le respect du salaire minimum légal, la collectivité verse une indemnité compensatrice du SMIC, temporaire et automatiquement supprimée dès que le traitement indiciaire devient supérieur au SMIC.

Le coût annuel de ce dispositif est estimé à **environ 6 000 €**.

Les autres charges de gestion courante [978 300 €]

La subvention versée au C.C.A.S. est de 285 000 € (en hausse de 50 000 € : ajustement de la subvention en fonction des besoins du C.C.A.S).

Les prévisions de subventions aux associations sont d'un montant de 89 000 €.

Les participations aux organismes intercommunaux sont prévues à hauteur de 420 000 €.

La prévision des indemnités des élus et charges est de 136 000 € et 3 000 € pour la formation.

La prévision pour les bourses de rentrée scolaire et les récompenses pour l'obtention du brevet s'élèvent à 16 500 €.

Une enveloppe de 5 500 € est dédiée aux aides pour l'acquisition de vélo à assistance électrique et classique, pour la plantation d'essences locales et pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.

Les charges financières [101 000 €]

Les intérêts de la dette sont estimés à 101 000 €.

Les charges exceptionnelles et atténuations de produits [13 000 €]

Les prévisions de charges exceptionnelles s'élèvent à 3 000 €.

Les prévisions pour les atténuations de produits s'élèvent à 10 000 €.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections [492 052 €]

Un montant prévisionnel de 370 000 € est prévu pour les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (article 6811) et 122 042 € pour la régularisation de destruction de biens anciens.

Le virement à la section d'investissement [-]

Pas de transfert à la section d'investissement pour cette année.

L'INVESTISSEMENT [2 355 000 €]

LES RECETTES

- ❑ **Subventions attendues** : 608 600 €
(incluant les reports au titre des investissements passés réalisés et prévus),
- ❑ **Affectation de l'excédent de fonctionnement capitalisé sur les années antérieures** : 720 000 €,
- ❑ **Fonds de Compensation de la TVA** : 445 000 € (remboursement TVA des investissements de 2024),
- ❑ **La taxe locale d'équipement** : 4 348,00 €,
- ❑ **Le virement de la section de fonctionnement** : néant,
- ❑ **Les amortissements** : 370 000 €,
- ❑ **Emprunt** : néant,
- ❑ **Opérations patrimoniales** : 122 052€,
- ❑ **L'excédant d'investissement reporté** : néant,
- ❑ **Produits des cessions** : 85 000,00 €.

LES DEPENSES

☐ **Les dépenses d'équipements (incluant les reports de 2025) : 1 442 632 €**

Opération 523, base de loisirs : 59 850 €

- aménagement du parc et du camping : menuiseries local pêche + stockage 9 850 €, aire de vidange camping-cars 50 000 €.

Opération 526, aménagement du territoire : 161 600 €

- achat maisons centre ville portage Établissement public foncier (rue Bachelet et angle rues Pasteurs et Jules Guesde), deuxième paiement : 115 000 €,
- radar pédagogique, panneaux de signalisation, poteaux incendie, abri vélo : 31 600 €,
- enveloppe pour les conseils de quartiers : 15 000 € (10 000 euros sont prévus en fonctionnement soit 25 000 euros au total 5 000 euros par conseil de quartier),

Opération 527, vidéoprotection : 25 000 €

- équipements sur la commune de système de vidéoprotection pour lutter contre les incivilités et les dégradations.

Opération 552, salles polyvalentes et logements communaux : 186 500 €

- équipements festivités (réfrigérateurs, tables, chaises) : 5 000 €,
- travaux église : 40 000 €,
- toiture FNACA : 20 000 €,
- toiture ancienne caisse d'épargne : 50 000 €,
- toiture espace Colucci : 22 500 €,
- éclairage salle des fêtes du centre : 9 000 €,
- démolition maison 11 rue Basly : 40 000 €.

Opération 559, cimetière : 20 000 €

Opération 564, enseignement : 252 650 €

- rénovation menuiseries école Gosciny : 16 300 €,
- équipements écoles diverses (salle d'évolution) : 5 000 €,
- modernisation écoles QPV : quartier politique ville : 10 000 €,
- isolation école Copernic (reports de crédits) : 216 350 €,
- divers : mobiliers, jeux thermocollés, matériels informatiques... : 5 000 €.

Opération 565, sports : 181 200 €

- maîtrise d'œuvre complexe sportif Caron (reports de crédits) : 85 400 €,
- aire de jeux inclusive (reports de crédits) : 10 800 €,
- réfection City stades (30 et 34) : 85 000 €.

Opération 590, informatisation : 182 700 €

- remplacement infrastructure réseau : sécurité, serveurs, switchs, onduleurs ... : 167 700 €,
- renouvellement ordinateur service communication et divers services : 15 000 €.

Opération 592, salle Daniel Carton : 260 000 €

- solde des travaux et maîtrise d'œuvre de la salle Daniel Carton : 260 000 € (hors réparation du sinistre).

Opération 593, social : 10 000 €

- borne de recharge autopartage : 10 000 € (report).

Opération 594, administration : 14 000 €

- mobilier : 5 000 €,
- éclairage LED bureaux : 5 000 €,
- équipements police rurale : 4 000 €.

Opération 596, services techniques : 44 032 €

- équipements divers dont véhicules de service : 38 032 €,
- carport sel de déneigement : 6 000 €.

Opération 597, enfance - jeunesse : 25 000 €

- Aménagements extérieur espace jeunes(clôture, chalet, contenair...) : 25 000 €.

Opération 598, culture : 10 000 €

- équipements école de musique: 10 000 €.

Opération 599, développement économique : 10 100 €

- équipements et frais divers : 10 100 €.

- Le remboursement de l'emprunt (capital) : 370 000,00 €**
- Déficit d'investissement reporté 2025 : 467 367,72 €**
- Amortissements subventions : 10 000,00 €**
- Travaux d'office rue Achille Bodelot : 60 000 €**